

Projet d'acquisition de terrain

approuvé le 13 Mars 1956.

M. le Maire expose au C.C. qu'une vente d'immeubles appartenant aux héritiers Lambert Vivot aura lieu prochainement et que l'acquisition d'un terrain sis entre le cimetière et un chemin rural lieu dit "La Plouffe" (6 ares) n° 509 p. 511 S<sup>on</sup> A. serait d'un gros intérêt pour la Commune.

Le Conseil municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour acquiescer cette parcelle à l'adjudication.